



UTILISATION DU DROIT A L'IMAGE

SAISON 2025-2026

Je soussigné(e).....

Représentant légal de

Domicilié(e).....

Autorise l'Association du Pluvigner Basket Ball à utiliser les photos prises lors des entraînements, matchs, stages et manifestations diverses, pour insérer celles-ci sur le site Internet et la page Facebook et Instagram du club pour la saison 2025-2026.

Date et Signature

Sans réponse de votre part dans un délai d'un mois après le dépôt du dossier d'inscription au Comité, le bureau considérera avoir votre accord. Droit de rectification : loi informatique et libertés N°7817 du 06/01/78 : le licencié peut demander communication et rectification de toute information le concernant. Le droit d'accès et de rectification peut s'exercer au Bureau du Pluvigner Basket Ball.



TRANSFERT DE GARDE

SAISON 2025-2026

L'article 6 du règlement du Pluvigner Basket Ball que vous avez signé lors de l'inscription de votre enfant stipule que :

- 1) Les parents doivent vérifier la présence du responsable et venir chercher leur enfant mineur sur le lieu de l'activité. En cas d'absence de l'entraîneur, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.
- 2) A l'issue d'une compétition, les parents doivent venir chercher leur enfant mineur sur le lieu de la compétition ou sur le lieu de rendez-vous désigné, à l'horaire prévu.

Cependant, si vous souhaitez que votre enfant mineur arrive ou parte seul de la salle, nous vous demandons de bien vouloir signer une décharge ;

Je soussigné(e).....

Représentant légal de, autorise mon enfant mineur à arriver et repartir seul de la salle aux heures de ses entraînements ou de ses matchs.

Date et Signature